

DINANT JAZZ NIGHTS 2023

CONCOURS DES JEUNES TALENTS DE JAZZ

REGLEMENT DU CONCOURS

1. Généralités

Depuis 2008, le festival Dinant Jazz organise un concours qui s'adresse aux jeunes groupes de jazz. Pour l'édition 2023, un jury sélectionnera six groupes qui se produiront le samedi 29 juillet ou le dimanche 30 juillet à la Maison de la Culture de Dinant. L'ordre de passage est laissé à l'appréciation du jury.

Le jury de sélection comprend des personnalités du monde du jazz choisis indifféremment du rôle linguistique, parmi des journalistes et des programmeurs spécialisés.

L'approche musicale est libre sur la forme et le style ; elle doit toutefois rester en accord avec les principes fondateurs de la musique de jazz. Ces critères sont laissés à la seule appréciation du jury de sélection.

Dans ses délibérations, le jury tiendra compte aussi bien de la valeur des solistes que de la musicalité d'ensemble : rigueur de la mise en place, approche harmonique, sensibilité de l'expression. La présence scénique peut influencer le jugement mais elle ne constitue pas en elle-même un critère de rejet.

2. Conditions de participation

- Au minimum, deux membres du groupe doivent habiter la Belgique.
- L'âge de chaque musicien présent dans le groupe ne peut excéder 30 (trente) ans.
- Le groupe ne doit pas avoir sorti d'enregistrement produit par un label avant la date du concours.
- Le niveau d'étude n'est pas pris en compte comme condition de participation. Un autodidacte possède les mêmes chances qu'un diplômé.
- Le groupe doit fournir un enregistrement sur support numérique de 2 ou 3 morceaux d'une durée totale de 10 à 15 minutes (toutes les qualités d'enregistrement sont acceptées). La date limite de remise de l'enregistrement est fixée au **18 juin 2023**.
- Le groupe doit également fournir : le nom et le prénom de chaque musicien, l'instrument joué, l'adresse et la **date de naissance** de chaque membre du groupe, ainsi que les coordonnées de la personne de contact.
- Les groupes s'étant présentés au concours des années précédentes peuvent se représenter, à l'exception du vainqueur.
- Les groupes sélectionnés seront prévenus avant le 1^{er} juillet 2023 et devront fournir au festival Dinant Jazz une fiche technique et un plan de scène avant le 15 juillet 2023.
- Un piano et une batterie Yamaha ainsi qu'une sonorisation leur seront fournis.
- **IMPORTANT** : Les groupes qui s'inscrivent s'assureront au préalable que tout le groupe soit disponible durant les dates du festival: le 29 ou 30 juillet 2023.
- Les groupes sélectionnés joueront à la Maison de la Culture de Dinant le 29 ou 30 juillet dans l'après-midi.
- Chaque musicien participant recevra une entrée pour le festival et des jetons boissons.

3. Prix

Le concours est doté

- Pour le vainqueur, un prix de 1.000 €, une journée d'enregistrement dans le studio GreenField , un engagement dans le Club Dinant Jazz et l'ouverture du Dinant Jazz 2024 sur la grande scène.
- Pour le second : un engagement au Club Dinant Jazz.
- Pour le meilleur musicien : un prix de 500 €.

4. Le jury

Le jury est constitué d'un représentant des Dinant Jazz et d'au moins quatre spécialistes du jazz en Belgique choisis collégialement par les responsables des Dinant Jazz.

Le président est Jean-Claude Vantroyen.

5. Adresse

Adresse pour le dépôt des candidatures et des enregistrements :

Jean-Claude Vantroyen, président du jury : jean-claude.vantroyen@lesoir.be

